



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2026- 37 -CM

SEANCE DU VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX

→ *L'ordre du jour a débuté à 18h35.*

PRESENTS :

Mesdames, Sylvie ASENJO VANUCCINI, Sophie BILLECI, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Modesty DECKERS, Catherine KERVAJAN, Aurélie POTIER DORCHY, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Hélène VARRE, Louise VINCENZI.

Messieurs, Michel ILLAC, Jean-Pierre BENNATI, Maxime BERTO, Alain CASTEL, Constant COUTSOURAS, Philippe ERRERO, Robert FHAL, Christophe GLORIAN, Ozkan KIZILDAG, Jean-Paul MAYOT, Yannik MOREL, Eric OLIVE, Jean-Michel OLIVE, Roger PURROY, Marcel TURCHIULI.

ABSENTS EXCUSES :

- *Madame Maryline BRU est absente, elle donne son pouvoir à Monsieur Roger PURROY.*
- *Madame Karen DOSSETTO est absente, elle donne son pouvoir à Madame Valérie SALLES.*
- *Madame Hélène FRANCESCHI est absente, elle donne son pouvoir à Monsieur Robert FHAL.*
- *Monsieur John LANNE est absent, il donne son pouvoir à Madame Aurélie POTIER DORCHY.*

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Hélène VARRE a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

→ *L'ordre du jour s'est achevé à 20h38.*

Objet : Désignation du délégué de la commune auprès du Comité National d'Action Sociale

Monsieur le Maire rapporte

Il est rappelé que la collectivité adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif, organisme de portée nationale, qui a pour objet d'améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A ce titre, il propose aux agents des prestations sociales diversifiées telles que des aides, prêts, prestations vacances, billetterie, etc.

Conformément aux statuts du CNAS, la collectivité doit désigner un délégué élu, chargé de la représenter auprès de cette instance.

Ce délégué, accompagné d'un délégué agent désigné par l'autorité territoriale, est appelé à participer notamment à l'assemblée départementale du CNAS.

La durée du mandat au CNAS est alignée sur celle du mandat municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Fabienne REMANT-DOLE, Adjointe au Maire, en qualité de déléguée élue auprès du CNAS.

Entendu l'exposé du rapporteur :

VU le Code général de la fonction publique

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission n°6 « Finances, Budget, Affaires Générales, Développement économique, Commerces de Proximité et Artisanat du 10 juin 2026

Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE Madame Fabienne REMANT-DOLE, Adjointe au Maire, en qualité de déléguée élue de la commune auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS), pour la durée du mandat municipal.

Le président de séance :

Maire

Michel ILLAC



La secrétaire de séance :

Hélène VARRE